

REPRÉSENTATION

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

PERSPECTIVES 2019

[illegible]

Fédération des Employeurs des
Secteurs de l'Éducation permanente
et de la Formation des Adultes

ÉDITO

2018. *Encore une année bien chargée qui s'est terminée avec l'impression d'avoir mené une course contre la montre dans une série de dossiers importants pour nos secteurs, où les espaces de concertation et de négociations ont dû être littéralement arrachés. Un rythme de travail effréné, sur plusieurs fronts à la fois, dans un contexte politique particulièrement difficile, offrant peu de temps à la réflexion face à la marche d'un bulldozer que rien n'arrête.*

Une année très énergivore pour l'équipe, la direction et les membres du Conseil d'administration de la FESEFA, mobilisés particulièrement sur le projet de réforme des APE, sur les Accords du Non Marchand (tant aux Régions qu'à la Communauté française), ainsi que sur la conception et l'élaboration de l'ouvrage collectif axé sur l'autonomie associative. Nous nous sommes également fortement investi·e·s dans la mise en oeuvre du RGPD (via l'élaboration d'un certain nombre d'outils) et dans l'évaluation du Décret organisant le secteur de l'Éducation permanente. La FESEFA a également contribué aux différents mémorandums des confédérations et a suivi de près des dossiers ou chantiers connexes comme le projet de Guide des dépenses éligibles pour les secteurs «Emploi et Formation» en Région wallonne (DGO6) ou la mise en oeuvre de la réflexion portant sur l'organisation et la représentation du secteur des ILIs. Sans compter les nombreuses consultations juridiques et les dossiers individuels dont le suivi a été assuré par l'équipe et la direction.

Au-delà de leurs divers mandats et des lieux de concertation officiels, vos représentant·e·s n'ont pas manqué non plus de multiplier les rencontres et échanges informels, parfois «de la dernière chance», pour tenter d'obtenir des avancées dans les dossiers restant problématiques.

À la lumière de ce qui précède, c'est dire si l'année 2018 a été une année charnière en ce qu'elle a vu l'amorçage de la prolifération de normes réglementaires et l'impulsion de transformations paradigmatiques tendant à réduire la liberté

associative, à effacer les spécificités de l'action associative et à alourdir le fonctionnement des associations. Constat d'ailleurs fait lors de la Journée de l'Éducation permanente organisée par la FESEFA fin de l'année 2018, à l'occasion de laquelle le projet de l'ouvrage collectif a été présenté et discuté.

Et c'est bien sur ces aspects-là de la vie associative que la FESEFA a concentré (et continuera à concentrer) une partie de son énergie et de ses forces vives. «L'autonomie associative» est d'ailleurs la priorité que portera votre fédération tout le long de l'année électorale 2019 et durant les années qui suivront la mise en place des nouvelles majorités. Il y a en effet lieu de restaurer de toute urgence la confiance entre les associations, les politiques et les administrations. Sans quoi les brèches ouvertes en 2018 se creuseront davantage avec le risque d'un point de non retour et l'asphyxie, à long terme, du secteur associatif. Et les résultats du dernier scrutin, surtout au Nord, ne sont pas enclins à nous rassurer sur cet aspect-là des enjeux du secteur.

Ces inquiétudes sont régulièrement portées à la connaissance des confédérations dont la FESEFA est membre (CESSoC, UNIPSO, BRUXEO) et ont d'ailleurs été traduites, sous une forme ou une autre, dans les différents mémorandums.

Les pages suivantes vous donneront un aperçu de l'année 2018 qui ne reflète pas l'entièreté du travail abattu durant cette année mais donne une certaine idée de l'engagement de la fédération auprès de et pour ses membres. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous plonger sans retenue dans ces pages rédigées et mises en forme, cette année encore, collectivement par l'équipe ! Nous vous souhaitons une bonne lecture de notre rapport annuel d'activités !

ABC

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANM	<i>Accords du Non Marchand</i>
beep	<i>Bulletin de liaison Électronique de l'Éducation Permanente</i>
BET	<i>Bien-être au travail</i>
BRUXEO	<i>Organisation représentative des employeurs, privés et publics, du secteur à profit social de la région de Bruxelles-Capitale (anciennement nommée CBENM)</i>
CESSoC	<i>Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et SocioCulturel</i>
DENM	<i>Direction de l'Emploi Non Marchand</i>
DESC	<i>Décret Emploi socioculturel</i>
CCT	<i>Convention collective de travail</i>
CISP	<i>Centre d'Insertion SocioProfessionnelle</i>
CSEP	<i>Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente</i>
CP	<i>Commission Paritaire</i>
EP	<i>Éducation permanente</i>
ETP	<i>Équivalent temps-plein</i>
FESC	<i>Fonds des Équipements et Services Collectifs</i>
FFCISP	<i>Fonds de formation continuée ISP</i>
FW-B	<i>Fédération Wallonie-Bruxelles</i>
GIRSEF	<i>Groupe interdisciplinaire de Recherche sur la Socialisation, l'Éducation et la Formation</i>
GTi	<i>Groupe de travail (interne)</i>
MS	<i>Maribel social</i>
PFB !	<i>Pour Faire Bref !</i>
RB	<i>Région bruxelloise</i>
RGPD	<i>Règlement général sur la protection des données</i>
RW	<i>Région wallonne</i>
SEP	<i>Service de l'Éducation permanente</i>
SCP	<i>Sous-Commission Paritaire</i>
SICE	<i>Système d'information du cadastre de l'emploi</i>
UNIPSO	<i>Union des entreprises à profit social</i>



1,2,3...

SOMMAIRE

LA FÉDÉRATION : SES MISSIONS ET SES MANDATS, SON ORGANISATION	8
REPRÉSENTATION, SERVICES AUX MEMBRES, FORMATIONS	9
COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION	16
RÉFLEXIONS ET ÉCHANGES AVEC NOS MEMBRES	18
ÉQUIPE	20
PERSPECTIVES 2019	21
ANNEXES	26

Avec le soutien de



Éditeur responsable :

Farah Ismaïli
FESEFA asbl
Boulevard E. Jacqmain, 4, bte 4
1000 Bruxelles

Tel : 02/502.46.73
Fax : 02/502.64.77

info@fesefa.be
www.fesefa.be

LA FÉDÉRATION : SES MISSIONS ET SES MANDATS, SON ORGANISATION

SES MISSIONS ET SES MANDATS

La Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes (FESEFA) est une des fédérations patronales du secteur socioculturel. Au 31 décembre 2018, elle regroupait 382 associations de tous horizons philosophiques et issues des territoires de la région de langue française et de la région bilingue de Bruxelles-Capitale¹. Ces associations relèvent du champ de l'éducation permanente et/ou de l'insertion socioprofessionnelle ou de l'Intégration des personnes étrangères.

Les associations membres emploient au total plus de 6.000 ETP.

Les missions de la FESEFA sont les suivantes : définir des positions communes et élaborer toutes propositions nécessaires à la promotion et à la défense des asbl membres ; assurer leur représentation en tant qu'employeur·e-s (par exemple à l'occasion des négociations des Accords du Non Marchand ou au sein du Fonds Maribel) ; informer, former et soutenir ses membres face aux diverses législations (sociales, du travail, etc.).

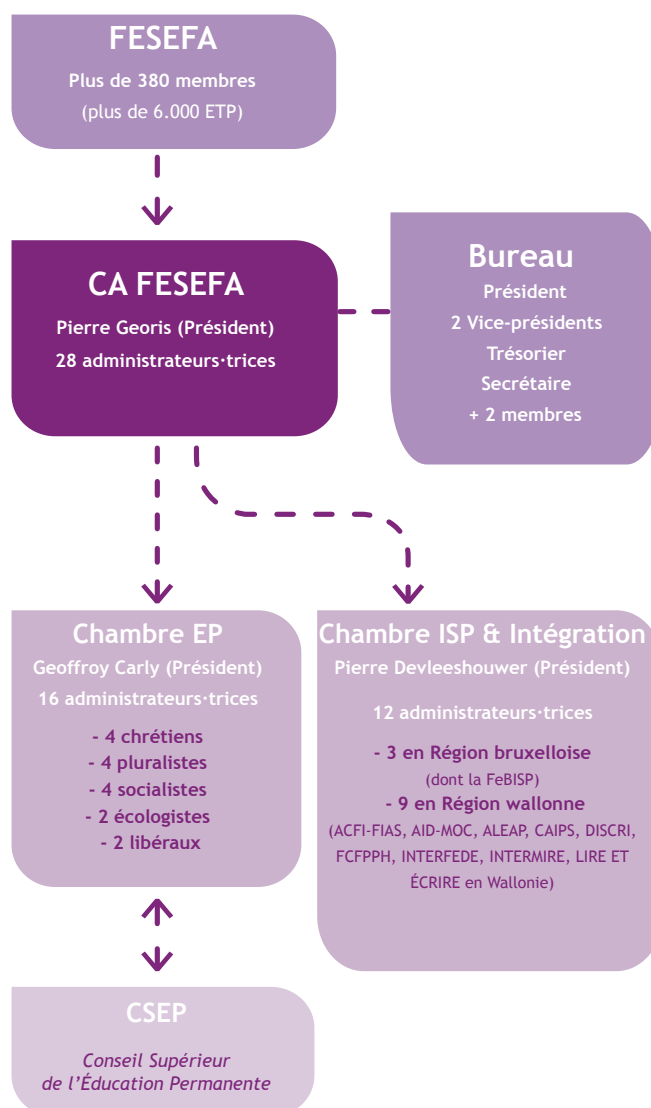
Dans la perspective d'une demande de reconnaissance en tant que fédération sectorielle pour le secteur de l'Éducation permanente (EP, ci-après), des modifications aux statuts ont été adoptées lors de l'AG extraordinaire du 6 septembre 2018. Elles ont formalisé une réalité bien ancrée à la FESEFA : celle de l'accompagnement sectoriel des membres reconnus en EP et de la défense de leurs intérêts. Par ailleurs, un nouveau type de membres a été institué, le «membre sectoriel», afin de pouvoir affilier des associations EP ne relevant pas de la CP 329.02.

Cette année encore de nombreux membres ont répondu à l'appel à candidatures annuel pour participer en tant que «membre invité» (statut informel) aux réunions de la Chambre de l'Éducation permanente. Le succès de cette ouverture aux membres, désireux de contribuer aux débats et aux réflexions menés au sein de l'instance, se vérifie d'année en année. Et force est de constater que les discussions n'en ont été que plus riches !

En 2018, c'est...

- 5 Conseils d'administration
- 6 Bureaux
- 2 Assemblées générales (dont une extraordinaire)
- 4 Chambres du secteur de l'Éducation permanente
- 1 Chambre du secteur de l'Insertion socioprofessionnelle ainsi que de l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
- des contacts réguliers avec le CSEP

SON CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES DEUX CHAMBRES



1. Accroissement du nombre d'affiliés depuis 2016 : 362 (2016), 372 (2017) et 382 (2018)

REPRÉSENTATION, SERVICES AUX MEMBRES, FORMATIONS

REPRÉSENTATION

Afin d'assurer la représentation de ses membres, la FESEFA siège dans les instances de la CESSoc (Confédération des Employeurs des secteurs Sportif et SocioCultuel) à savoir l'AG, le CA et le Bureau.

Grâce à notre présence au CA de la CESSoc (5 effectif·ve·s et 5 suppléant·e·s), nous siégeons à la CP 329, à la SCP 329.02, au Comité de gestion du Fonds Maribel social francophone et germanophone, au Fonds de formation 4S, au Fonds de formation continuée de l'ISP bruxelloise, aux Commissions de Congé-éducation payé (RB et RW).

La FESEFA siège également, via la CESSoc, à l'UNIPSO (AG et CA) et à BRUXEO (AG, CA et Bureau).

L'UNIPSO est l'organisation interprofessionnelle et intersectorielle du secteur non marchand relevant de la Wallonie ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B, ci-après). À ce titre, l'UNIPSO siège dans une série d'institutions, d'organes d'avis ou d'organismes d'intérêt public au même titre que les organisations d'employeur·e·s du secteur marchand (UWE, UCM, FWA). Elle s'inscrit également dans des dynamiques de concertation sociale européenne en articulation avec l'UNISOC. Ses instances traitent principalement des problématiques relevant des compétences wallonnes ou de la Communauté française (CF, ci-après) dès le moment où elles ont un caractère intersectoriel.

BRUXEO est l'organisation interprofessionnelle et intersectorielle du secteur non marchand relevant de la Région de Bruxelles-Capitale (RB, ci-après). À ce titre, BRUXEO siège dans une série d'institutions, d'organes d'avis ou d'organismes d'intérêt public au même titre que les organisations d'employeur·e·s du secteur marchand. Ses instances traitent principalement des problématiques relevant des compétences régionales ou des commissions communautaires dès le moment où elles ont un caractère intersectoriel. Via nos mandats CESSoc, nous y assurons une mission de représentation formelle et participons activement aux différents groupes de travail (GT, ci-après) de la CESSoc,

de l'UNIPSO (et depuis 2018, de la CBENM avec la mise en place d'un GT «Emploi») afin de défendre au mieux les intérêts de nos affilié·e·s employeur·e·s. En 2018, les GT qui se sont réunis portaient sur les matières variées suivantes : Emploi-Formation (suivi de l'évolution des programmes d'aides à l'emploi en général, réforme APE, etc.), Maribel social (préparation du nouvel appel à candidatures), RGPD (élaboration des outils d'appui en ligne), Réforme de la Loi sur les asbl, «Travail associatif» (ou statut semi-agoral), Documents juridiques (élaboration de documents sociaux en ligne à l'adresse des membres), Codes de la Démocratie locale (RW et RB), Décret sur l'Emploi socioculturel (DESC, ci-après), Mémoires, Cohésion sociale, suivi et évaluation de la mise en oeuvre du Cadastre de l'Emploi NM en FW-B, ANMs (FW-B, RW, RB), etc.

En 2018, comme en 2017, l'un des dossiers qui nous a le plus mobilisé·e·s est la **réforme du dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE)**.

Pour rappel, c'est suite au changement de majorité en Région wallonne en juillet 2017, que le projet de réforme APE initié par la Ministre de l'Emploi de l'époque, Éliane Tillieux, a été abandonné. En mars 2018, le nouveau Ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet annonçait la reprise de cette réforme à une cadence qui ne permettait pas toujours aux partenaires sociaux et aux secteurs de travailler dans un cadre serein et concerté. Contrairement au projet précédent qui maintenait les budgets ex-APE au sein de la compétence Emploi, la nouvelle majorité entendait transférer, au bout d'une période transitoire jugée trop courte par les secteurs, les moyens aux ministres de tutelle. Bref, un énorme chantier dont l'atterrissage restait incertain fin 2018 (entre autres en raison de la saisine du Conseil d'État par les député·e·s de l'opposition) mais qui a surtout suscité d'énormes inquiétudes quant à la manière dont et la précipitation avec laquelle étaient envisagées l'intégration et l'implémentation de ces budgets dans les politiques sectorielles. L'enjeu et les incertitudes étaient tels - rappelons que le dispositif APE finance des milliers d'emplois - que les secteurs non marchands se sont par deux fois mobilisés en descendant dans la rue avec les organisations syndicales (le 25 juin 2018 et le 18 mars 2019).

REPRÉSENTATION, SERVICES AUX MEMBRES, FORMATIONS

Comme en 2017, le dossier a fait l'objet d'un suivi important de la part de l'UNIPSO qui s'est posée comme l'interlocutrice principale du cabinet tout au long de la négociation. La FESEFA, via un mandat CESSoc/UNISPO a participé aux différentes réunions techniques et de négociation avec le cabinet et a investi tous les groupes de travail et réunions de préparation portant sur cette matière (6 GT EMFOR UNIPSO, 3 GTi APE CESSoc ainsi que les CA UNIPSO et CESSoc). On le verra plus loin, ce projet de réforme a été «suspendu» en avril 2019 et reporté à la prochaine législature (voir Perspectives 2019).

Autres dossiers qui ont également mobilisé la FESEFA sont les différents **Accords du Non Marchand (ANM)**, qu'il s'agisse de leur négociation (en CF, RB et RW) et/ou de leur mise en oeuvre (en CF).

En Communauté française, les négociations, menées à un rythme soutenu, ont permis d'aboutir à un Accord Non Marchand en mai 2018, conduisant à une valorisation (augmentation de 3%) du barème-cible appliqué aux secteurs socioculturels relevant de la CF et à une mise à jour du Cadastre de l'Emploi NM en CF. Alors que la CCT sectorielle portant sur cet accord avait été signée en SCP 329.02 le 26 juin 2018, la mise en oeuvre effective de cet accord a pris du retard (liquidation des montants fin décembre 2018 !) et a connu quelques couacs. Entre autres problèmes a été la sous-estimation des nouveaux ETP ouvrant le droit à la subvention supplémentaire, réduisant dès lors le montant de cette dernière normalement dû par ETP (le budget prévu initialement pour la mise à jour du cadastre ayant été divisé par un nombre d'ETP plus élevé). Notons également que la mise en oeuvre de la prime exceptionnelle de 2017 ne s'était pas passée sans difficultés (retard de la liquidation des sommes, montants incorrectement calculés pour certaines associations et oubli de certains opérateurs). Tant pour l'année 2017 que pour l'année 2018, des correctifs ont pu être réalisés (respectivement en 2018 et en 2019) suite aux interpellations de vos représentant·e·s (voir Perspectives 2019).

L'implémentation des termes de l'accord dans le Décret de l'Emploi socioculturel (DESC, ci-après) a

été réalisée et adoptée en juillet 2018. Également adoptées par le Parlement en février 2018 avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, **une série de modifications du DESC devant concourir à l'harmonisation des pratiques administratives dans le contrôle des justificatifs à l'emploi et à une réduction des sommes trop-perçues**. Modifications qui nécessiteront de nouveaux développements de l'outil SICE, lequel permet une justification dématérialisée des subventions à l'emploi en CF. Un groupe d'experts composé, d'une part, des fédérations sectorielles et de la CESSoc, et d'autre part, de représentant·e·s de la DENM et des services de l'Administration se réunit régulièrement (4 fois en 2018) pour assurer un suivi du développement de cet outil ainsi que son évaluation à chaque récolte annuelle de données.

En Région wallonne, suite à d'âpres négociations bipartites et vu l'opposition vive des employeurs contre l'unique revendication syndicale consistant en une réduction collective du temps de travail (concrètement 2 jours de congé + embauche compensatoire), les partenaires sociaux sont parvenus à s'entendre, pour la plupart des secteurs, sur l'augmentation de la prime de fin d'année (dans les secteurs où elle existait déjà), avec éventuellement une avance à la fin du premier trimestre de l'année. Des nouveaux secteurs ont par ailleurs intégré le périmètre de cet accord, comme les Initiatives locales d'intégration agréées (ILIs, ci-après), le Service de traduction et d'interprétation sociale (SÉTIS wallon), les fédérations professionnelles des secteurs des CISP (Interfédé) et des MIREs (InterMire) ainsi que les PMTIC («Plan Mobilisateur TIC»)². Un protocole d'accord a été signé entre les partenaires sociaux fin décembre 2018, lequel ne sera validé qu'en 2019 par le Gouvernement wallon moyennant quelques modifications.

Les moyens dégagés pour l'année 2018 ont été reportés à l'année 2019, pour une application pleine et entière de l'accord (voir Perspectives 2019).

2. Notons que tous les secteurs du socioculturel concernés par cet accord sont couverts par la FESEFA.

REPRÉSENTATION, SERVICES AUX MEMBRES, FORMATIONS

En Région bruxelloise, un accord est intervenu sur différentes mesures dont la mise en oeuvre rencontrera certainement des difficultés techniques. Les moyens dévolus pour 2018 ont été reportés en 2019 et transférés à l'APEF. Ils seront liquidés sous forme d'une prime unique pour chaque travailleur·se affecté·e aux secteurs du périmètre de l'accord. L'APEF a été chargée de réaliser le cadastre des travailleurs·ses concerné·e·s mais des difficultés sont apparues pour le secteur de la Cohésion sociale. Ce cadastre devrait permettre la conclusion d'une convention collective de travail en 2019. Quant au Comité de pilotage de cet accord, il poursuit les discussions sur les mesures visant 2019 (voir Perspectives 2019).

Enfin, dans les **Commissions paritaires**, on note en 2018 un fonctionnement routinier sans grands enjeux véritables. Relevons toutefois, que ces lieux ont permis d'avoir des échanges constructifs avec les Organisations syndicales (OS, ci-après) relativement à la réforme de la Loi sur les asbl, le «Travail associatif», la réforme des APE, et au suivi des discussions et/ou de la mise oeuvre des ANM. Concernant le «Travail associatif», malgré l'opposition large des francophones contre une «forme de travail» bradé - pouvant entrer en concurrence avec le volontariat et/ou mettre à mal la professionnalisation du secteur non marchand - et la procédure de conflit d'intérêt actionné par la COCOF en janvier 2018, ce dispositif pensé à l'origine pour le secteur sportif a été adopté par le parlement fédéral en juillet 2018. Préoccupée par les problèmes de fond que ce dispositif soulève, la FESEFA a commandé à un cabinet d'avocats une analyse juridique qui s'est avérée peu concluante sur les chances de succès d'un éventuel recours en annulation auprès de la Cour institutionnelle.

Pour les dossiers sectoriels propres au secteur EP, la FESEFA a été en contact régulier avec le Service de l'Éducation permanente et le cabinet de la Ministre de la Culture, Alda Greoli.

Sans compter toutes les réunions auxquelles ont assisté les administrateur·trice·s via des mandats CESSoC (Fonds 4S, Fonds Maribel, CBENM, APEF, etc.), nous avons participé à :

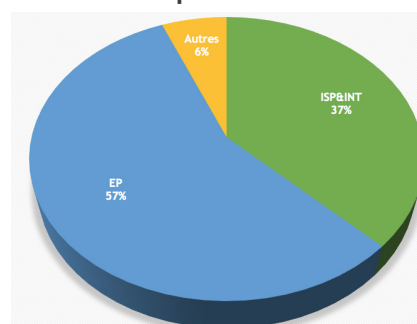
- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • 7 Bureaux CESSoC • 7 CA CESSoC + 1 CA extraordinaire (réforme des APE) • 1 AG CESSoC • 7 FFCISP bruxelloise | <ul style="list-style-type: none"> • 9 réunions de la SCP 329.02 + 1 GT • 2 réunions de la CP 329 • 2 Bureaux de conciliation • 10 CA (dont 1 extraordinaire) et 2 AG UNIPSO |
|--|--|

SERVICE AUX MEMBRES

CONSULTATIONS JURIDIQUES

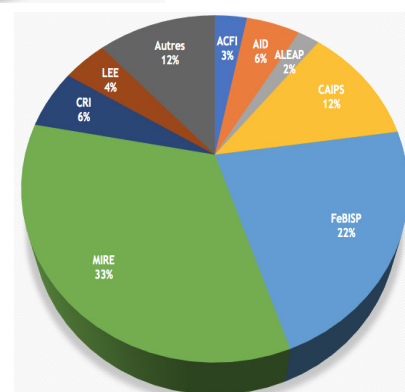
En 2018, le service juridique a traité pas moins de **746** demandes de consultation (par téléphone, par courriel ou en réunion). Ces demandes concernaient plus de **1.200** questions différentes et brossaient un éventail particulièrement large de thématiques et matières telles que les mesures d'aide à l'emploi (ACS, APE, Maribel social, etc.), la concertation sociale, le règlement de travail (et ses multiples ramifications), le temps de travail, le bien-être au travail, la vie privée et particulièrement le RGPD, la diversité dans les asbl ou encore les multiples dimensions de nos CCTs sectorielles (classifications de fonctions, frais de déplacement, etc.).

Répartition selon les secteurs



TOTAL : 746

ISP&INT : 279



REPRÉSENTATION, SERVICES AUX MEMBRES, FORMATIONS

Détail des consultations juridiques

Règlement de travail	142
Barèmes, classification de fonction, rémunérations, ancienneté, frais de mission, PFA, prime syndicale, indexation et autres avantages	174
Concertation sociale, inspection, BET	38
Subventions et mesures pour l'emploi, formation	106
ASBL, fonctionnement, volontariat, travail associatif	60
Vacances annuelles, jours fériés, congés thématiques, crédit-temps, congés divers	84
Fin du contrat de travail, chômage, reclassement professionnel	136
Temps de travail	117
CCTe	39
Contrats de travail (y compris suspension) et conventions, indépendants, stage	96
Incapacité de travail	68
Pension, prépension (RCC), pension anticipée, fin de carrière	9
CP 329 (CCT, ANM, classification de fonctions)	26
Marchés publics	15
ONSS, fisc, secrétariats sociaux	19
Internet, réseau, vie privée, RGPD	95
Maternité	9
Grève	5
Télétravail (structurel et occasionnel)	31
Diversité	16
Droit d'auteur	6

Quelques observations

Plusieurs observations peuvent être faites à partir de ces chiffres et également de la comparaison des décomptes des consultations de 2017 et 2018.

- Il faut noter l'augmentation des demandes de consultation en 2018 (746) par rapport à 2017 (638). Cela peut s'expliquer par l'augmentation du nombre d'asbl affiliées à la fédération. On note une légère diminution du nombre de questions traitées à l'occasion de ces demandes de consultation (1.305 en 2017 et 1.291 en 2018). Cela s'explique entre autres par une concentration des questions sur des thématiques d'actualité comme la vie privée (RGPD) et le trajet de réintégration des personnes malades de longue durée (voir plus bas).
- Les deux carrefours de la législation sociale que sont le temps de travail et le règlement de travail ont vu les questions y afférentes sensiblement augmenter (89 en 2017 et 142 en 2018 pour le temps de travail et 117 en 2017 contre 116 en 2018 pour le règlement de travail). Ceci s'explique d'une part, par la complexité de la gestion du temps de travail et, d'autre part, par l'implémentation de ces dispositions dans le règlement de travail.
- Comme souligné, ci-avant, on note une forte augmentation des questions relatives à la vie privée (16 en 2017 et 95 en 2018). Ceci s'explique par l'entrée en vigueur du RGPD. Afin d'aider les asbl à se conformer à cette nouvelle législation, le service juridique a donné de nombreuses formations et a dû répondre aux nombreuses sollicitations particulières des membres.
- Les questions relatives à la fin du contrat de travail sont des thèmes souvent récurrents. Cela montre que des questions comme celles du préavis, de l'indemnité compensatoire de préavis ou encore de la rupture de commun accord occupent une place de plus en plus importante dans un contexte difficile financièrement pour bon nombre d'associations.

REPRÉSENTATION, SERVICES AUX MEMBRES, FORMATIONS

- Les questions relatives aux subventions et en particulier aux dispositifs d'aide à l'emploi (ACS, APE, Maribel social, etc.) ont légèrement augmenté par rapport à l'année dernière. Cela est du sans conteste à la réforme du dispositif APE (Aide à la Promotion de l'Emploi) qui a suscité de nombreuses questions et inquiétudes.

CONSULTATIONS EP

En 2018, le service EP a traité **239** demandes de consultation (par téléphone, par courriel ou en réunion).

Les associations membres reconnues dans le cadre du Décret EP ont bénéficié de conseils d'une part concernant le respect de leur droits et devoirs dans le cadre du Décret EP et, d'autre part concernant l'application du Décret Emploi Socioculturel et de ses modifications. En 2018, le Décret EP était encore dans son processus d'évaluation. La première phase, dite «courte», de cette évaluation a abouti en mars, à la publication d'une circulaire ministérielle³ qui a pour objectif de proposer quelques repères autour des enjeux portés par l'Article 1^{er} du décret du 17 juillet 2003, en vue de permettre aux associations reconnues d'évaluer périodiquement leur action. Ainsi, les Matinées EP et les consultations de 2018 se sont centrées en priorité sur l'appropriation du contenu de cette circulaire, comme outil d'auto-évaluation des actions d'EP pour les associations reconnues.

D'autres consultations se sont centrées sur la rédaction des rapports d'activités et surtout des RGE et des plans quinquennaux, ainsi que sur l'examen des possibilités de développement de nouvelles actions et de leur reconnaissance potentielle. Plusieurs associations ont également été accompagnées pour la rédaction d'argumentaires de justification de leurs activités, soit suite à un avis négatif de l'Inspection, soit dans une procédure de recours. Enfin, plusieurs associations non reconnues ont demandé un accompagnement pour évaluer les possibilités d'une reconnaissance en EP.

3. Circulaire ministérielle du 7 mars 2018.

Détail des consultations EP

	Affiliés	Non affiliés
DÉCRET ET ARRÊTÉ D'EXÉCUTION ÉDUCATION PERMANENTE - Dossier de reconnaissance - Critères qualitatifs et quantitatifs - Rapport d'activités - Contrat-programme - Rapport général d'exécution - Partenariats et collaborations entre associations du secteur - Impact des mesures gouvernementales / moratoire - Recours/contestation décision SG/ Ministre - Droit d'auteur et responsabilité éditoriale	54	7
DÉCRET EMPLOI - Dossier justificatif de la subvention emploi - Modalités de subventionnement de l'emploi (cosubventionnement, subventions structurelles, ...) - Charges admissibles - Catégories d'emploi subventionnés (permanent, Ex-FBIE, Maribel social, ...) - Versement subsides	74	5
CADASTRE DE L'EMPLOI NON MARCHAND - Encodage des données - Variables à renseigner - Modalités de justification de la subvention emploi - Relecture de rapport simulation - SICE et vie privée	62	1
REFORME APE - Compétences - Appariement des points APE	36	

L'accompagnement lié au Cadastre de l'Emploi Non marchand en CF (encodage technique SICE, rappel des règles de justification de la subvention à l'emploi,

REPRÉSENTATION, SERVICES AUX MEMBRES, FORMATIONS

vérification des rapports de simulations, etc.) et la mise à jour de celui-ci dans le cadre de l'ANM 2018-2019 ont également mobilisé l'équipe.

Concernant ce dernier point, les associations reconnues en EP ont été sollicitées à plusieurs reprises pour compléter des questionnaires en ligne, embrouillant un certain nombre d'entre elles et entraînant une charge administrative supplémentaire pas toujours comprise par les opérateurs. La FESEFA, au travers de sa communication, a dû régulièrement clarifier auprès de ses membres les motivations de ces sollicitations administratives. La FESEFA a suivi attentivement la problématique rencontrée par plusieurs associations EP dont la reconnaissance est intervenue après les ANM 2011-2012, et qui n'avaient pas été prises en compte pour la liquidation de la prime ANM 2017 ou avaient été oubliées dans le cadre de la mise à jour du Cadastre de l'Emploi en 2018.

Enfin, suite à l'adoption des modifications du DESC et de leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, des séances d'information ont été organisées avec un double objectif : rappeler la réglementation de base et donner une information détaillée sur les différentes modifications.

Notons également de la part des membres polyagréés EP, une forte sollicitation concernant la question de l'affectation des points APE (erreurs d'appariement !).

FORMATIONS DISPENSÉES AUX MEMBRES

«UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTÉE AUX BESOINS DES MEMBRES»

FORMATIONS JURIDIQUES

Tout comme en 2017, l'équipe poursuit le développement du pôle «Formations» de la fédération. Les différents formats mis en place ont continué à se développer dans un souci de répondre au mieux aux besoins et demandes des affiliés : matinées juridiques, séminaires, et formations sur mesure.

Service juridique

Matinées juridiques (7)

- 26/01 «Classifications de fonctions et barèmes en CP 329»
- 16/02 «Télétravail régulier et télétravail occasionnel»
- 16/03 «Grands principes du volontariat»
- 22/06 «Bien gérer vos avantages extra-légaux : CCT d'entreprise»
- 21/09 «Réintégration des travailleurs·ses malades»
- 19/10 «Classifications de fonctions et barèmes en CP 329»
- 16/11 «Télétravail régulier et occasionnel»

Séminaires (6)

- 4/05 «RGPD - Mettre votre asbl en conformité» (BXL)
- 5/06 «RGPD - Mettre votre asbl en conformité» (Namur)
- 13/06 «Le temps de travail suite à la Loi Peeters» (BXL)
- 26/06 «RGPD - Mettre votre asbl en conformité» (BXL)
- 12/09 «RGPD - Mettre votre asbl en conformité» (BXL)
- 26/09 «RGPD - Mettre votre asbl en conformité» (BXL)

Formation (1)

- 18 et 25/04 «Avoir un règlement de travail conforme et à jour suite à la Loi Peeters»

Formations sur mesure (4)

- 13/03 «Lire et comprendre une fiche de paie» MIREs
- 27/04 «RGPD - Mettre votre asbl en conformité» MIREs
- 20/05 «RGPD - Mettre votre asbl en conformité» RWLP-MV-RTA
- 22/11 «Bien gérer la diversité dans votre asbl» CRIs

REPRÉSENTATION, SERVICES AUX MEMBRES, FORMATIONS

FORMATIONS EP

Le contenu des Matinées s'est principalement centré sur les spécificités de l'Axe 1, en particulier la notion de «thématique d'action», les catégories de forfait, et la différence entre activités régulières et activités large public.

Pour l'Axe 4, une distinction entre campagne annuelle et interventions hors campagne a été développée avec les participant·e·s.

Pour toutes les Matinées, un travail spécifique sur l'articulation des activités EP avec les enjeux portés par l'article 1er du Décret a été réalisé. De même, la démarche d'auto-évaluation a été développée en lien avec les repères interprétatifs apportés par la circulaire du 7 mars 2018. Ce travail participatif et structuré permet aux associations de mieux se situer dans leur action d'Education permanente, de mieux percevoir leurs droits et leurs obligations, de différencier des logiques de justification liées au polysubventionnement : logique d'insertion socioprofessionnelle, de cohésion sociale, d'action sociale, etc. Certaines associations sont en demande de formations plus approfondies pour transférer directement les savoirs acquis globalement dans leur pratique professionnelle spécifique.

Quelques retours des participant·e·s : *«Matinée très éclairante, cela fait du bien de partager et de mettre des mots sur nos actions»* - *«Contenus précis, balayage large et rapide à la fois des différentes dimensions du Décret»* - *«Meilleure compréhension de ce qu'est l'Éducation permanente»*.

Comme souligné, ci-avant, des séances d'information ont été organisées pour l'appropriation par les membres des modifications du Décret sur l'Emploi socioculturel, à l'occasion desquelles est dispensé un rappel de la réglementation générale.

Service EP

Décret Emploi socioculturel, séances «recyclage»

29/08
14/09
15/10
25/10

Cadastre Emploi NM, séances «techniques»

1/10
17/10
25/10

Matinées EP Axe 1

10/04
17/05
12/06
13/09
16/10
8/11
18/12

Matinée EP Axe 4

27/11

COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION

ÉVALUATION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Après deux années consacrées à améliorer nos supports de communication (publications, site internet, newsletter, etc.), 2018 a été l'année de leur évaluation auprès des membres afin d'en mesurer le degré de satisfaction et, le cas échéant, de transformer ces supports, voire de les réorienter.

De décembre 2018 à janvier 2019, l'équipe de la FESEFA a donc lancé une enquête de satisfaction de ces supports (soit le «PFB !», les «Brèves de nos secteurs», le «site internet», les «Communications spécifiques à l'EP» et le «beep») auprès de **676 personnes** habilitées à les recevoir. Malgré un faible taux de participation (7%), les réponses ont permis de conforter la FESEFA dans le bien-fondé des contenus d'informations diffusés (en termes de pertinence, de compréhension et du caractère actuel de celles-ci). Notons un intérêt particulier des membres pour le «PFB!» et les «Brèves de nos secteurs». Toutefois, la FESEFA compte se pencher sur les différentes améliorations à apporter aux différents outils et supports, notamment en ce qui concerne la mise en forme, la fréquence des envois, la réduction de certaines publications au profit de newsletters plus régulières, etc. Par ailleurs, une attention particulière sera apportée au site internet de la FESEFA, et plus particulièrement sur son contenu et, sur la fluidité de la navigation.

L'un des supports, qui subira une véritable refonte, est sans aucun doute le «beep» pour une version plus allégée, ne comportant qu'une ou deux analyses sur un enjeu sectoriel. L'enquête et les échanges avec les membres ont révélé combien les associations manquaient de temps pour prendre connaissance du contenu d'une publication très dense. Nous constatons également un frein à la lecture de la version électronique par rapport à une version «papier» plus onéreuse. Ainsi, des exemplaires imprimés spécifiquement pour une diffusion directe auprès des membres lors des journées d'échanges EP ont été largement distribués. Certaines associations ont également demandé des

exemplaires supplémentaires comme support pour des animations sur les thématiques développées. En outre, le relais au sein même des associations n'est pas toujours réalisé par les personnes représentantes qui reçoivent le *beep*. Afin d'améliorer la lecture et l'appropriation des contenus, un accès large sera créé sur le site de la FESEFA ou sur un site proprement sectoriel. Les thématiques seront davantage ciblées pour une fréquence d'envoi un peu plus importante.

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION EN QUELQUES MOTS ET CHIFFRES

4 «Pour Faire Bref !» : bimestriel électronique informant les affilié·e·s sur les nouveautés sectorielles et/ou les rendant attentif·ve·s à certaines problématiques sociales. Outre des actualités, annonces ou rappels d'ordre administratif, il décortique et analyse régulièrement, en termes clairs, des conventions collectives de travail, accords, décisions, arrêtés, etc., qui touchent notre secteur.

1 «beep» : semestriel électronique axé sur l'actualité du secteur de l'EP («beep» anciennement «En Direct de l'Éducation Permanente».

18 «Brèves de nos secteurs» et **11 «Communications EP»** newsletters au plus près de l'actualité des dossiers (actualité ciblée et de première ligne).

6 Communications (essentiellement sur le dossier réforme des APE).

Le site internet - www.fesefa.be : espace-ressources, il offre une série d'informations utiles relevant de la Commission paritaire 329 et de la sous-Commission paritaire 329.02 (CCT, barèmes, etc.), ainsi qu'un accès aux différentes publications (zone membre). Il concentre également l'ensemble des actualités communiquées par newsletters. Par ailleurs, l'inscription aux matinées et aux formations se fait via le site internet.

COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION

beep - Juin 2018

SOMMAIRE

- Actualité - Réforme du Décret EP : où en est-on ?
- beep-beep Infos
- Dossier - L'autonomie associative : chef d'œuvre en péril ?
- Décryptage - Réforme de la coopération au développement et rationalisation des acteurs non gouvernementaux : morts programmées et perte de sens
- Coyote «sans filet»
- Nos membres prennent la parole
- Pour aller plus loin...



INTERVENTIONS EXTÉRIEURES

Comme l'année précédente, la FESEFA a été sollicitée comme intervenant ou expert sur divers dossiers. Deux enjeux importants parmi ces dossiers : la réforme des APE et l'organisation de la représentation sectorielle des ILIs en Région wallonne. Concernant ce dernier enjeu, il s'agissait d'accompagner la réflexion, initiée à l'origine par le secteur des CRI (DISCRI), sur l'importance de l'organisation du secteur des ILIs et sur les différentes modalités de cette organisation à la lumière des exemples de terrain (fédération, coupole, réseau, confédération, etc.). Un travail de longue haleine notamment en raison de la grande diversité de ce secteur (plusieurs commissions paritaires, structures généralement polyagrées, spécificité des axes de reconnaissance, particularités locales et régionales, etc.). Des GT ont également eu lieu pour la bonne préparation et suivi de ces réunions. Notons la mise en place d'un Comité d'accompagnement, essentiellement composé de représentant·e·s d'ILIs, qui parallèlement à d'autres initiatives (adossées à des structures existantes), ont pris le relais dans ce travail de réflexion.

- «Diversité» (BRUXEO, juin 2018)

Participation de Mehmet Saygin au groupe de travail

- «Contours du nouveau décret et enjeux du secteur des ILIs» (CSC de Bouge, octobre et La Marlagne, novembre 2018)

À la demande du DISCRI, la FESEFA est intervenue pour faire état des enjeux de la réforme APE (avec un focus sur les impacts probables pour les ILIs) et des enjeux de la représentation des ILIs.

RÉFLEXIONS ET ÉCHANGES AVEC NOS MEMBRES



PRÉAMBULE

S'il y a bien une dimension que la FESEFA trouve essentielle à préserver chaque année, c'est l'organisation d'espaces d'échanges et de dialogue avec ses membres sur des thèmes et des enjeux sur lesquels nos affilié·e·s nous interpellent régulièrement. Des thèmes importants que nous abordons également de plus en plus dans nos publications. Nous tentons d'optimiser les moments de rendez-vous classiques de nos instances (comme les réunions du Conseil d'administration, la Chambre de l'Éducation permanente, notre AG statutaire) et organisons, une fois tous les deux ans, un grand rassemblement pour débattre plus avant de ces thématiques et poser des constats en vue de construire des positions et des revendications politiques portées par la fédération. L'occasion également de faire se rencontrer des secteurs et des associations, afin d'amorcer des mises en réseau pour une meilleure synergie entre des actions proches et semblables.

CONFÉRENCE-DÉBAT

À l'issue de notre dernière AG, nous avons proposé une conférence-débat ayant pour thème : **«Vie associative: un contre-pouvoir est-il encore possible aujourd'hui ?»**, avec l'intervention de **Jean Blairon** (Docteur en philosophie et lettres et administrateur de l'asbl R.T.A. à Namur).

La mise à mal du secteur associatif suite aux «affaires» (impliquant des associations paracomunales) qui ont secoué vivement le monde politique et la société civile, le discours ambiant soupçonneux à l'égard des associations invitant chaque jour davantage le secteur associatif à plus de transparence et à une logique de rentabilisation et de gestion par les nombres, la réforme du Ministre Koen Geens qui projette de créer un Code unique des sociétés dans lequel les associations seraient intégrées au côté des entreprises marchandes, gommant un peu plus la frontière entre le marchand et le non-marchand, etc., etc., etc. inquiètent le monde associatif. De quoi aussi nous interroger sur cette mainmise de

plus en plus visible qui met en danger la spécificité associative qu'il convient de défendre au risque de perdre notre pouvoir d'agir. Jean Blairon a partagé son point de vue sur cette évolution en rappelant brièvement la théorie des champs de Pierre Bourdieu dans un contexte où le capital symbolique de l'action associative semble faire l'objet, lentement mais sûrement, d'un travail de sape.

OUVRAGE COLLECTIF

La FESEFA a décrété de faire de l'autonomie associative son thème de l'année 2019 !

La raison de cette action, amorcée dès janvier 2018, est partie d'un constat transversal aux secteurs d'une fragilisation de l'autonomie associative.

Pour ce faire, nous avons engagé un processus participatif de réflexion-action avec nos membres afin d'approfondir ce constat et de porter publiquement ces interrogations. Parmi les préoccupations, l'on retrouve la bureaucratisation croissante du secteur socioculturel, des discours ambiants de délégitimation de l'action associative et, la perte d'autonomie de certains secteurs. Aussi, les revendications qui seront portées à l'entame de l'entrée parlementaire de 2019 se focalisent sur le renforcement de l'action associative en tant que constituant essentiel de notre société démocratique au 21^{ème} siècle (voir Perspectives 2019).

Plusieurs étapes ont ainsi ponctué l'année 2018 à travers différents dispositifs de participation, conjuguant notre démarche d'éducation permanente avec une approche scientifique :

- un groupe de travail, au départ de la Chambre EP, a mené des réflexions et des débats, ainsi qu'un accompagnement dans la construction du «beep» de juin consacré à la liberté associative, un avant-propos de l'ouvrage collectif, à la manière d'un «comité de rédaction» (trois rencontres ont eu lieu les 7/03/2018, 24/04/2018 et 20/09/2018) ;
- une mission de recherche et de rédaction en interne ainsi qu'une coordination des contributions

RÉFLEXIONS ET ÉCHANGES AVEC NOS MEMBRES

sollicitées auprès de membres et du monde académique ;

- une Journée d'Éducation permanente (7/12/2018) rassemblant une partie de nos membres afin de débattre et de récolter des témoignages individuels et collectifs au sein d'ateliers participatifs.

Le projet d'ouvrage s'est construit autour de 3 axes principaux, articulant les savoirs «froids» aux expertises de nos membres :

- une première partie consacrée à une revue de la littérature scientifique portant sur l'histoire, les facteurs d'évolution et les enjeux de l'action associative, éclairée de témoignages de membres ;
- une deuxième partie retraçant des contributions de membres, majoritairement, et d'académiques sur les enjeux de leur perte d'autonomie à partir de secteurs différents (EP, action sociale, ONG, santé, environnement, etc.) ;
- une dernière partie destinée à proposer des pistes de recommandations générales et quelques propositions concrètes de transformation sociale en vue de préserver l'autonomie associative.

Notre démarche s'est ainsi distanciée du modèle classique du «Mémoire» qui privilégie des points d'attention spécifiques et techniques relatifs à un secteur, pour accorder une place plus importante à un travail qualitatif de fond qui s'intègre dans une dimension générale de plaidoyer politique. C'est la raison pour laquelle, la FESEFA a également décidé de produire des «capsules audio» qui abordent la problématique de l'autonomie associative au travers des témoignages recueillis durant la Journée EP et qui appuieront la diffusion de l'ouvrage.

JOURNÉE DE L'EP - 7 DÉCEMBRE 2018

Dans le prolongement de la dynamique amorcée en 2016 par l'organisation d'une journée de l'éducation permanente «Agir et Résister au XXI^{ème} siècle : un enjeu démocratique !», nous avons organisé une journée

de débats intitulée «L'Éducation permanente se manifeste ! L'autonomie associative : pilier démocratique de notre société», le 7 décembre 2018, avec une centaine de nos membres.

Cette journée a eu pour objectif de coupler une démarche de rencontres entre travailleurs-ses avec une participation active des associations dans le cadre de projets portés par la FESEFA. Il s'agissait de réunir nos membres à la fois pour débattre du thème de l'autonomie associative et pour aborder la question de notre future reconnaissance sectorielle. La journée s'est déclinée en deux parties. D'un côté, la matinée était consacrée à la présentation de l'ouvrage collectif et à la mise en débat, sous la forme d'ateliers participatifs, des enjeux de terrain concernant la fragilisation de l'autonomie associative et leurs impacts pour les pratiques professionnelles. De l'autre, l'après-midi était destinée à des réflexions collectives sur ce que pourraient être les priorités politiques et les besoins sectoriels à rencontrer dans la perspective du développement de la FESEFA en tant que fédération sectorielle.



ÉQUIPE



MOUVEMENT DANS L'ÉQUIPE FESEFA

En 2018, la vie de l'équipe a été marquée d'une part, par l'engagement sur des missions précises de Morgane Devries (notamment sur l'élaboration et la coordination de l'ouvrage collectif) et, d'autre part, par le départ du conseiller juridique, Mehmet Saygin. Ce dernier a rejoint l'équipe de l'UNISOC, une confédération d'employeurs du Non Marchand oeuvrant à un niveau de représentation fédéral (CNT). Deux personnalités et des compétences qui ont concouru indéniablement à améliorer l'image et la qualité des services de la fédération.

En décembre 2018, nous avons accueilli Francine Vangoethem, notre nouvelle conseillère juridique, qui s'est plongée directement dans les matières complexes traitées par la FESEFA !

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE EN 2018

- Farah ISMAÏLI, directrice (TP)
- Delphine BENTEIN, secrétaire de dir. (TP)
- Giacomina LAI, secrétaire comptable (7/10 TP)
- Myriam BENHAMOUDA, chargée d'analyses (1/2 TP)
- Mehmet SAYGIN, conseiller juridique (TP)
- Isabelle de RIDDER, conseillère EP (1/2 TP)
- Geneviève MAIRESSE, conseillère EP (1/2 TP)
- Morgane DEVRIES, conseillère EP et chargée d'analyses (TP - contrats de remplacement)
- Francine VANGOETHEM, conseillère juridique (1/2 TP)



UNE ÉQUIPE QUI SE FORME

Formation : Recyclage secourisme (Arista)

Formation : «RGPD, comment mettre mon entreprise en conformité ?» (Technofutur)

Formation : Certificat InterUniversitaire en analyse sociale et développement d'alternatives en contexte socio-professionnel (Centre Avec)

Formation : «J'identifie le contenu d'une fiche de paie et je comprends les possibilités offertes par la rémunération alternative» (Boutique de Gestion)

Conférence-débat : Les Midis du PAC : «Le langage, outil de domination ?» (PAC)

Conférence-débat : Les Midis du PAC : «Racisme, sexisme, classisme, quelle adéquation entre nos pratiques et nos luttes ?» (PAC)

Conférence : «Temps de travail, crédit-temps, société multi-active» (PAC)

Conférence : «Enjeux et Pratiques de la Gouvernance dans les Entreprises sociales» (UNIPSO)

Conférence : «CESEP, 40 ans même pas peur !» Cycle de conversations et de débats sur nos futurs (CESEP)

Portes ouvertes : de l'Interfédé

Brunshstorming : «La réduction collective du temps de travail» (UNIPSO)

1^{er} Assises de l'UNIPSO - 20 ans : «Le mouvement patronal et la concertation sociale»

Après-midi d'étude : «La structure de la concertation sociale : une comparaison internationale» (SPF emploi)

Colloque : «Réforme du Code des Sociétés» au Parlement (ECOLO-GROEN)

Séminaire : «La mesure de l'emploi dans le secteur de la culture : enjeux, pratiques et perspectives» (OPC)

Journée d'étude : AG thématique ALEAP

Journée d'étude : «Les impacts de l'ISP... Au-delà du visible...» (FeBISP)

Journée d'étude : 2^e Forum Belge Francophone des Sciences Sociales - Alternatives et inventivités sociales aujourd'hui (ABFSA)

Session d'info : «RGPD» (UNISOC)

Semaine sociale du MOC : «L'état de la démocratie»

Semaine d'étude de Vie féminine : «Participer...de toutes nos forces»

Matinée d'information : nouvelles législations concernant le Non-Marchand, travail «associatif», Code des sociétés, RGPD (Administration Générale de la Culture)

PERSPECTIVES 2019

L'ANNÉE ÉLECTORALE

L'année 2019 est l'année des élections européennes, fédérales et régionales desquelles sortiront les nouvelles majorités avec lesquelles il nous faudra composer pendant les cinq années à venir⁴. C'est aussi pour la FESEFA, l'année qui verra démarrer son travail de plaidoyer pour *la liberté associative*, un enjeu de taille pour les secteurs qu'elle représente, et ce pendant toute la durée de la nouvelle mandature.

Une législature qui se termine en 2019 avec de nombreuses interrogations sur l'avenir du secteur associatif, tant les cinq années écoulées ont usé et fragilisé celui-ci à coup de discours soupçonneux, de contrôles intempestifs et tatillons, de réformes abouties ou avortées généralement menées à la hussarde et sans tenir compte des réalités du terrain, de restrictions en tous genres,... rendant l'action associative de plus en plus compliquée et tendant, à long terme, à l'asphyxier. Notons toutefois qu'en Communauté française, bien que les tensions entre partenaires de la majorité étaient palpables, la discussion d'un certain nombre de dossiers s'est déroulée dans une relative sérénité permettant une concertation soutenue avec les partenaires sociaux et les représentant·e·s des secteurs.

REPRÉSENTATION

Il va sans dire que dès l'installation des nouveaux gouvernements et des cabinets, la FESEFA, et les confédérations dont elle est membre, iront à la rencontre des Ministres et de leurs conseiller·ère·s pour nouer les premiers contacts et porter déjà à leur connaissance une série de points importants à garder à l'esprit avant d'entamer de quelconques réformes ou rationaliser (voire réorganiser) un quelconque secteur.

En 2019, la FESEFA poursuivra donc cette mission

4. Les résultats du triple scrutin sont tombés au moment où l'équipe bouclait ce rapport d'activités. Il va sans dire que la percée, au Nord, des partis populistes et xénophobes n'augure rien de bon pour l'avenir et l'unité de notre pays ainsi que pour les valeurs chèrement défendues par nos secteurs.

essentielle de représentation et de lobbying, non seulement dans les cénacles politiques mais également dans les différentes instances où elle dispose de mandats ainsi que dans tout lieu qu'elle estimera utile d'occuper. Sans grande surprise, les dossiers qui mobiliseront prioritairement la fédération en 2019 sont sans conteste le projet de réforme des APE et la négociation des Accords du Non Marchand dans les Régions wallonne et bruxelloise (COCOF).

RÉFORME APE

Depuis l'annonce de la réforme du dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE), en mars 2018, par le Ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet, c'est toujours au pas de charge que se poursuivent, en 2019, les différentes étapes de cette réforme visant l'abrogation du dispositif sous sa forme actuelle (subvention et réduction de cotisations sociales patronales) en vue de son transfert aux ministres de tutelle. L'objectif premier étant de neutraliser le coût budgétaire d'une telle mesure fonctionnant à enveloppe ouverte.

Un rythme de négociations qui ne permet pas toujours de disposer d'une vision claire de l'ensemble du projet de réforme et de mesurer pleinement les conséquences de l'atterrissage de cet énorme chantier. C'est donc une négociation très difficile qui laisse entrevoir des bouleversements importants pour certains secteurs qui, dans le cadre des projets de décrets visant à intégrer les moyens dans les compétences fonctionnelles, se voient être réorganisés au risque même de disparaître au profit d'une marchandisation des moyens publics. Un enjeu crucial, qui a jalonné les quelques mois de négociation avant l'abandon en mars 2019 du projet de réforme, est la question de l'affectation de compétences fonctionnelles aux points APE et de la possibilité pour les associations de les contester le cas échéant. Le cadastre APE publié par le Ministre Jeholet, au moment de l'annonce de la suspension de la réforme, est problématique en ce qu'il est émaillé d'erreurs. Il y aura donc lieu de veiller à ce que ce cadastre ne serve pas de source fiable lors de la reprise des discussions avec la nouvelle majorité.

PERSPECTIVES 2019

C'est donc un dossier qui, bien que «suspendu», reviendra sur le devant de la scène politique dès l'installation du nouveau Gouvernement wallon...Il nous faudra, avec nos divers partenaires, rester vigilant·e·s mais surtout faire entendre qu'une réforme a besoin de temps et d'être concertée sereinement avec les secteurs. Cela est possible du fait que le plus gros du travail a été réalisé, que chacun connaît les failles et dangers d'une telle réforme et qu'il s'agit de ne pas repartir d'une feuille blanche !

RÉFORME ACS EN VUE APRÈS LES ÉLECTIONS ?

C'est un chantier qui risque d'être ouvert si la nouvelle majorité bruxelloise l'inscrit dans sa déclaration de politique régionale. On le sait, depuis la 6^{ème} réforme de l'État, les réductions de cotisations sociales sont à la charge des régions gonflant ainsi d'année en année les budgets dévolus aux dispositifs d'aide à l'emploi régionaux fonctionnant sur un principe de réduction «cosub». Les secteurs bruxellois et communautaires sont plutôt frileux à l'idée de toucher au dispositif ACS ou, à tout le moins, inviteront le prochain gouvernement à tenir compte des nombreuses difficultés techniques qu'a soulevées le projet de réforme de sa consœur APE !

ACCORDS DU NON MARCHAND

En 2019, la FESEFA et ses partenaires veilleront à la bonne mise en oeuvre des différents accords conclus en régions bruxelloise et wallonne (respectivement en décembre 2018 et mai 2019). Il s'agira de signer les CCT sectorielles en CP 329 et SCP 329.02 et de veiller à la cohérence des modalités techniques de liquidation des sommes de la part des différentes administrations. Ces accords ont montré combien il était difficile de tendre vers une harmonisation des mesures entre les différentes entités. La mise en tension des associations polyagrées relevant de plusieurs niveaux de subventionnement est particulièrement relevante. La rédaction des CCTs essaiera de prendre en compte cette difficulté et d'autres liées notamment aux nouvelles règles en matière de dépenses éligibles édictées en Région wallonne (secteurs de la DGO5 en particulier).

En Communauté Française, la mise en oeuvre de l'Accord 2018-2019 a connu quelques couacs qui ont fort heureusement trouvé des solutions en 2019. La FESEFA veillera à ce que les compléments 2018 soient effectivement versés en 2019 aux associations qui n'avaient pas reçu la totalité de la subvention supplémentaire pour tout nouvel emploi cadastré en 2018.

RÉFORME DE LA LOI SUR LES ASBL

Comme nous l'indiquions dans le précédent rapport d'activités, c'est l'un des dossiers impulsés par le fédéral sur lequel les confédérations et les fédérations ont eu très peu de marges de manoeuvre. Et une certaine «rupture philosophique» entre le Nord et le Sud du pays n'est pas étrangère aux difficultés rencontrées par l'UNISOC pour défendre une position commune entre les francophones et les flamands. Toutefois, via un travail considérable de la CESSOC et d'un certain nombre d'experts francophones, qui n'ont pu empêcher l'intégration de la Loi sur les ASBL dans le Code des sociétés, des modifications ont pu être amenées à des définitions essentielles. Le Code des sociétés et des associations a été adopté le 23 mars 2019.

Il va sans dire que cette législation tend à rapprocher les secteurs marchand et non marchand et invite à une certaine chalandisation du secteur associatif, avec comme conséquence un risque de voir son mode de financement se métamorphoser à moyen et long termes et de renverser le sens que les acteurs de terrain donnent à leur travail et à leurs actions.

DÉCRET SUR L'EMPLOI SOCIOCULTUREL

Les effets des modifications apportées au DESC et adoptées en février 2018 avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 - modifications devant conduire à la réduction du phénomène des trop perçus - ne se ressentiront qu'au moment de la justification, en août 2019, de la subvention à l'emploi portant sur l'année 2018. La FESEFA veillera à ce que les développements nécessaires de l'outil SICE soient non seulement prêts dans les temps mais également conformes à l'esprit des modifications négociées. Elle veillera également

PERSPECTIVES 2019

à informer les associations, en désaccord avec les conclusions du rapport de résultat délivré par l'administration, de la possibilité de mobiliser un système de recours interne en saisissant la Chambre de recours mise récemment en place à cet effet.

Concernant le problème de la «mise sectorielle», la FESEFA et la CESSoc assureront un suivi de ce dossier dans la perspective d'une solution pour les secteurs concernés, privés sans raison objective de moyens importants. Entre temps, il faut noter que le Gouvernement CF a été mis en demeure par l'un des trois secteurs, suspendant ainsi les discussions entre les fédérations et la CF. À suivre donc.

DÉCRET EP

Durant cette année 2018, la FESEFA est restée vigilante concernant le travail d'évaluation du Décret EP. D'une part, dans le suivi des réunions du Comité de pilotage et des résultats obtenus, notamment en lien avec la publication de la circulaire ministérielle du 7 mars. D'autre part, dans le suivi du travail du GIRSEF, dont un premier rapport intermédiaire publié en mars 2018 et un second publié en septembre 2018, relatif à la problématique du polysubventionnement. Un troisième rapport est prévu pour 2019 concernant l'impact des actions d'EP sur les publics visés. Ces constats et clés d'analyse nous permettront d'ajuster les contenus de notre plaidoyer, en particulier sur les stratégies de polysubventionnement développées par les associations pour pallier à la perte d'autonomie associative, avec une contribution spécifique des auteurs du GIRSEF.

L'évaluation du Décret a confirmé la nécessité de revenir aux fondements de l'action d'éducation permanente, dans ses visées politiques d'émancipation collective. Les modifications ont été votées par le Parlement de la FW-B le 14 novembre 2018, et l'Arrêté d'application vient d'être adopté début mai 2019. La FESEFA a d'ores et déjà mis sur pied une série de Matinées EP consacrées à la présentation des modifications du Décret, en attendant les séances d'information organisées par l'administration ainsi que les outils d'appropriation de ces modifications.

COMMUNICATION, INFORMATION, FORMATION

En 2019, nous poursuivrons la dispense des matinées juridiques à destination de nos membres. Provisoirement suspendues, pour permettre à la nouvelle conseillère juridique de trouver ses marques et prendre connaissance des matières complexes, les formations long format devraient reprendre dès septembre 2019.

Des matinées dédiées aux nouveautés du Décret de l'Éducation permanente, seront dispensées tout au long de l'année avec un focus sur l'Arrêté d'application adopté par le gouvernement en mai 2019 : nouveau principe de transversalité des axes, nouvelle procédure de reconnaissance, auto-évaluation, modifications spécifiques par axe, pérennité de l'association...

Bien entendu, l'offre de formations et des séances d'information s'adaptera à l'actualité et aux besoins exprimés avec une attention particulière portée au nouveau Code des sociétés et des associations (CSA) et au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Nous poursuivrons également notre mission d'information, et ce à la lumière des résultats de notre enquête de satisfaction. Le *beep* fera peau neuve pour laisser place à des analyses ponctuelles d'enjeux traversant nos secteurs.

ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN

Les services juridique et éducation permanente poursuivront leur travail en matière d'accompagnement des membres. Tant sur les aspects de la réglementation organisant le secteur EP (Décret EP, DESC) que sur les aspects pratiques de celle-ci (rapport d'activités, encodage SICE, justifications subvention emploi, mise à jour du personnel, etc.), l'équipe répond aux sollicitations. Le service juridique connaît une nouvelle forme de demandes de la part de nos membres, celle de l'accompagnement dans le cadre de conciliations in situ. Concrètement, il s'agit de participer, aux côtés de l'employeur-e et au sein de l'association concernée,

PERSPECTIVES 2019

à des réunions de conciliation avec la délégation syndicale et les permanent·e·s syndicaux·ales afin de chercher une solution à un conflit social sans devoir en arriver à une saisine du Bureau de conciliation.

Enfin, dans le cadre de l'organisation du secteur des ILIs (et plus largement de celui de l'Intégration des personnes étrangères), la FESEFA restera à la disposition des acteurs de ce dossier pour un accompagnement dans cette réflexion importante pour ce secteur. Rappelons que la FESEFA, en tant que fédération d'employeur·e·s, affine un certain nombre d'ILIs (disposant également d'un agrément CISP ou EP) pour une représentation sur le volet des matières transversales (notamment dans le cadre des Accords Non Marchand en RW).

Notons que suite à la modification de la fonction d'un des postes Maribel de la FESEFA, le service juridique se verra prochainement renforcé d'un·e deuxième conseiller·ère juridique, notamment pour renforcer l'offre de services en matière de RGPD.

RÉFLEXION ET «MANIFESTE»

En lien avec sa démarche d'auto-évaluation interne, la FESEFA développera de nouvelles questions qui traversent et mettent en tensions le secteur associatif en général, et le secteur EP en particulier. Parmi ces questions, notons celles relatives à la bureaucratisation croissante du travail socioculturel, aux discours ambiants de délégitimation de l'action associative (capital symbolique), à la perte d'autonomie associative dans certains secteurs, à la perte de sens au travail pour certain·e·s travailleurs·ses et responsables d'associations, aux risques de marchandisation et de financiarisation du secteur non marchand, etc. Aussi, à la lumière de ces nouvelles préoccupations et dans la perspective des échéances électorales de 2019, la FESEFA a décidé, en lieu et place d'un cahier de revendications précises, d'élaborer un document plus proche d'un «manifeste» qui partagera des points de vue sur les problèmes pointés, en vue de sensibiliser notamment les futur·e·s mandataires par rapport à ces préoccupations, nouvelles pour certaines.

Lors de la rentrée parlementaire de 2019, et tout au long de la législature, la FESEFA ira à la rencontre des groupes politiques et organisera des rencontres ou événements autour de ce document. En parallèle de cette production écrite, 4 capsules audio seront réalisées et postées sur le site de la FESEFA afin d'illustrer par des témoignages oraux, les enjeux de l'autonomie associative.



L'Éducation permanente «se manifeste»

L'AUTONOMIE ASSOCIATIVE : PILIER DÉMOCRATIQUE DE NOTRE SOCIÉTÉ

Notre force politique et notre rôle d'acteurs démocratiques promoteurs de transformation sociale sont-ils progressivement remis en question ? L'inflation des normes de contrôle et la bureaucratisation croissante freinent-elles notre action associative ? Les valeurs et les spécificités du secteur associatif tendent-elles à s'effacer au profit de logiques marchandes de plus en plus envahissantes dans nos pratiques professionnelles ? Trouve-t-on encore du sens dans nos actions ?

Face à ces interrogations auxquelles nous pouvons à nos échelles respectives poser un constat, c'est la question générale de la mise à mal de l'autonomie associative et des défis sociétaux portés qui se dégagent avec force.

Ce constat, la FESEFA et ses membres le posent dans un ouvrage collectif qui interpelle sur le devenir du champ associatif comme dynamique démocratique et de progrès. Ces quatre dernières années, nous avons vécu une accélération du processus de délégitimation de l'action associative et l'émergence d'un discours méfiant et suspicieux à son égard.

Vous souhaitez échanger autour de ces questions ? Vous désirez partager votre réalité de terrain mais surtout penser collectivement des propositions concrètes visant à transformer l'environnement dans lequel les associations évoluent actuellement et réhabiliter les enjeux de progrès, de défi collectif et d'utilité publique en s'appuyant sur de nouveaux rapports de confiance avec l'administration et les pouvoirs publics ?

Rejoignez-nous le vendredi 7 décembre 2018 à la journée dédiée à l'autonomie associative comme exigence démocratique.

Cette journée se déroulera en deux parties :

- une matinée consacrée à la présentation du projet d'ouvrage collectif et aux échanges sur les enjeux en ateliers ;
- une après-midi dédiée à la réflexion de ce que pourraient être les priorités politiques et les besoins sectoriels à rencontrer dans la perspective du développement de la FESEFA en tant que fédération sectorielle.

Manifestez-vous le vendredi 7/12/18 !
Entrée libre



Quand ?
Vendredi 7 décembre 2018
de 9h à 12h30
de 13h30 à 16h15

Où ?
La Fonderie
Rue Ransfort, 27
1080 Bruxelles

Infos et réservation
info@fesefa.be
02/502 46 73
www.fesefa.be

PERSPECTIVES 2019

FÉDÉRATION SECTORIELLE EP

À l'heure d'écrire ces lignes, la FESEFA a introduit une demande de reconnaissance de principe en tant que fédération sectorielle. En effet, le Décret EP modifié en 2018 prévoit la reconnaissance et le financement d'une fédération représentative du secteur. Le soutien à un tel opérateur permet aux associations de bénéficier de services spécifiques, appropriés à leur situation et aux évolutions du contexte (tels que conseil, information, formation...) ; ces services, dispensés en dehors des lieux, instances ou services institutionnalisés, permettront des échanges plus libres entre pairs, qui seront complémentaires des ressources existantes.

Les missions décrétales précisent :

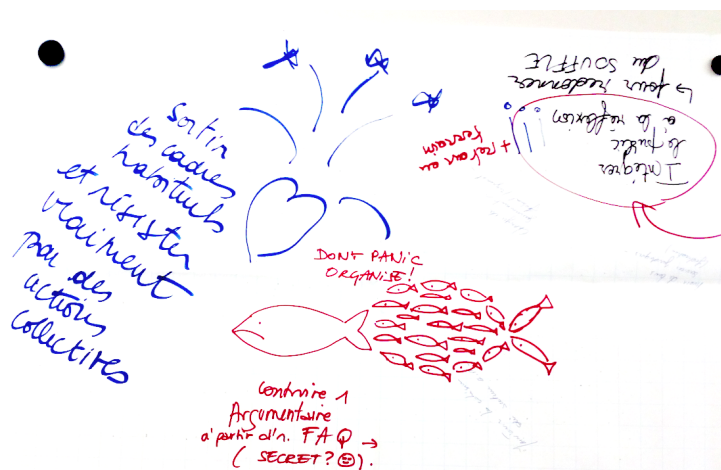
Article 5/1 du Décret relatif au développement de l'action d'Éducation permanente dans le champ de la vie associative (Décret de 2003 modifié par D.14-11-2018) : Le Gouvernement peut reconnaître en qualité de Fédération représentative une ou des associations sans but lucratif qui remplissent les conditions suivantes :

- 1° avoir son siège social dans la région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale ;
- 2° inscrire ses actions dans la perspective définie à l'article 1^{er} ;
- 3° fédérer au moins trente-trois pour cent des associations d'éducation permanente reconnues ;
- 4° développer, selon les besoins des associations considérés a priori comme évolutifs, les missions suivantes, dans une perspective d'éducation permanente, au bénéfice de l'ensemble des associations reconnues dans le cadre du présent décret, qu'elles soient affiliées ou pas :
 - a) l'information des associations ;
 - b) la coordination et mise en réseau des associations ;
 - c) le conseil, le soutien méthodologique et l'organisation de lieux d'échanges et de dialogue ;
 - d) la coordination d'une offre de formation et, éventuellement, la mise en œuvre de programmes propres ;
 - e) la représentation sectorielle ;

5° développer son action fédérative sur l'ensemble du territoire de la région de langue française et de la région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Lors de la journée EP du 7 décembre 2018, des ateliers participatifs ont permis de recueillir les avis, réflexions, suggestions de nos membres concernant les priorités à développer dans le cadre d'une future reconnaissance en tant que fédération représentative. Par ailleurs, si cette demande devait se solder par une décision favorable, des recrutements sont à prévoir en 2020 pour renforcer le service EP de la fédération.

Extrait de l'intervention de Geoffroy Carly, Président de la Chambre EP, lors de la Journée de réflexion et débats organisée le 7 décembre 2018 : *«Il s'agit là d'une responsabilité importante dont la FESEFA peut/va se saisir. Travailler à ce que le secteur globalement et les associations d'éducation permanente en particulier, continuent de développer une praxis pertinente (politique et pratique). Et pas uniquement pour un secteur qui devrait garder du crédit face à d'autres secteurs. Mais pour une société dans laquelle l'Éducation permanente percole pour plus de justice, d'égalité, de pouvoir d'agir, de bonheur. Pas l'Éducation permanente pour l'Éducation permanente. L'Éducation permanente pour ce qu'elle produit d'émancipateur.»*



Composition du Conseil d'administration

(suite à l'AG du 30 mai 2017)

CHAMBRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

ASPH-TAM Anne SPITALS

Atelier des Droits Sociaux Serena BERGAMINI

CEMEA Geoffroy CARLY

CIEP Pierre GEORIS

CIRE Joëlle VAN PE

Équipes Populaires Jean-Michel CHARLIER

Espace Seniors Maïté FREROTTE

Etopia Thierry DEMANET

Formation Action Militantisme Xénia MASZOWEZ

Les Grignoux Pierre HELDENBERGH

LLP Sylvain ETCHEGARAY

Média-Animation Daniel BONVOISIN

Nature&Progrès Marc FICHERS

PAC Dominique SURLEAU

Vie Féminine Anne BOULVIN

CHAMBRE DES SECTEURS DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE AINSI QUE DE L'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES OU D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

ACFI-FIAS Morgane EEMAN

AID-MOC Éric ALBERTUCCIO

ALEAP Ann PAQUET

CAIPS Jean-Luc VRANCKEN

DISCRI Benoîte DESSICY

FeBISP Pierre DEVLEESHOUWER

FIJ Michèle HUBIN

Interfédération Anne-Hélène LULLING

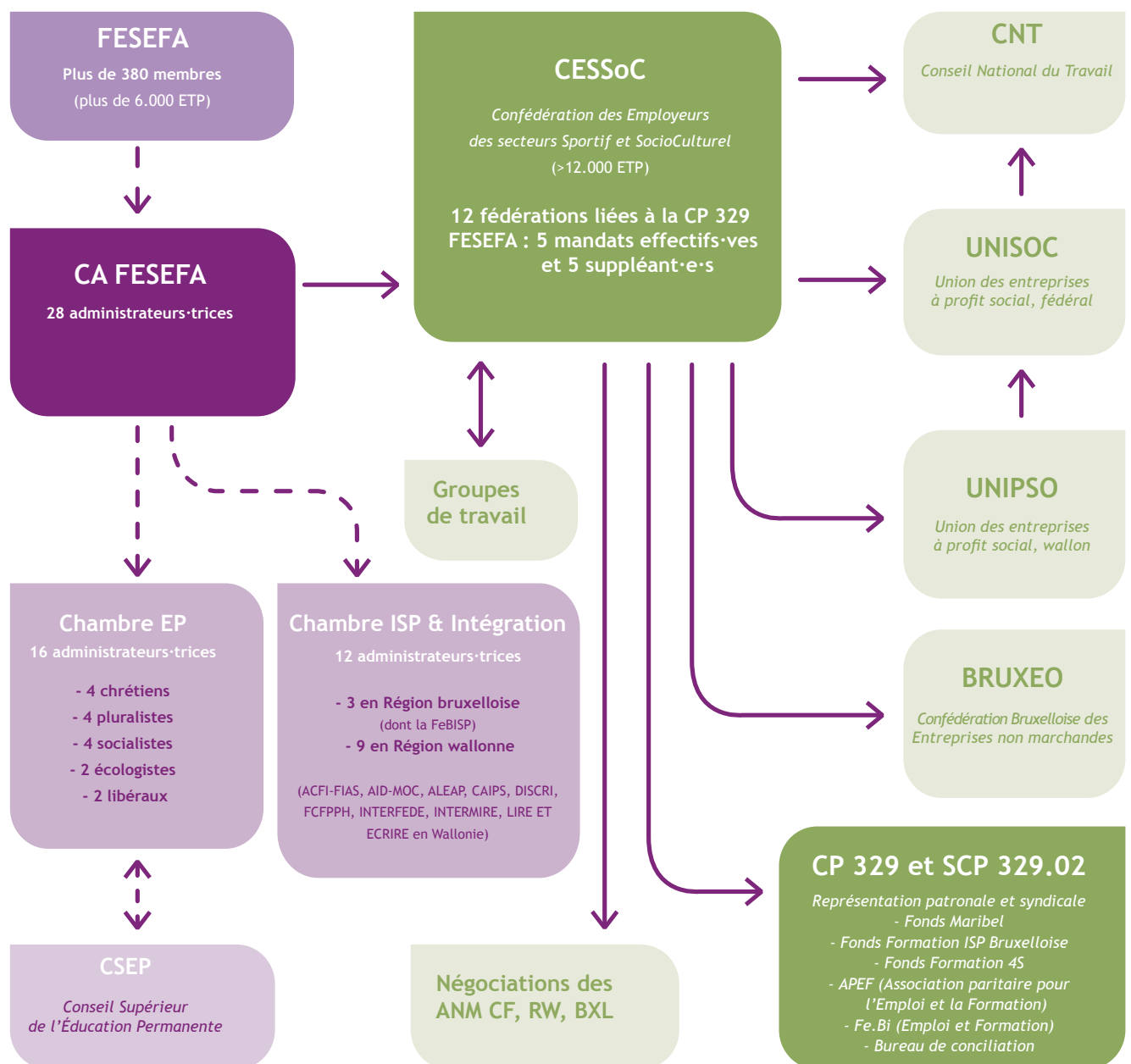
INTERMIRE Anne CORDIER

Le Réseau Francesco TERRIZZI

LEE en Wallonie Joël GILLAUX

Mission Locale de Forest Luc PILOY

Paysage politique de la *Fesefa*



Ensemble pour augmenter
notre **Pouvoir d'Agir** !



2019, année de l'*autonomie associative* !